

Les abonnements commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

LE POLITIQUE.

SOMMAIRE. — Nouvelle proposition pour la conversion de la rente française. — Dissolution des cortès espagnoles — Interrogatoire de Morey. — Travaux du chemin de fer dans le canton de Waremme. — Fonds publics. — Tentative d'assassinat à Liège. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 1^{er} février. — Le bruit a été répandu dans les divers clubs de Londres que l'opposition ne présentera pas d'amendement à l'adresse de la chambre des communes en réponse au discours du roi. Le *Courier* avertit les membres qui appuient le ministère Melbourne que ce bruit pourrait bien être un piège que les tories voudraient leur tendre pour profiter de l'absence de membres qui croiraient pouvoir se dispenser d'être présents.

FRANCE.

Paris, 1^{er} février. — La chambre des députés a entendu hier la lecture de la proposition de M. Gouin; le développement et la discussion, sur la demande de M. Thiers, ont été retardés jusqu'à jeudi. On ne sait si M. Thiers a voulu se réserver le temps de la réflexion pour savoir définitivement à quelle opinion il devait s'arrêter, ou bien s'il a voulu étudier la question à loisir, afin de la combattre avec plus d'avantages.

A la fin de la séance, M. Félix Bodin a déposé sur le bureau de la chambre une nouvelle proposition sur le remboursement de la rente.

C'est un contre-projet opposé à celui de M. Gouin. Il est ainsi conçu :

Art. 1^{er}. « Le ministre des finances est autorisé à contracter, avec publicité et concurrence, un emprunt de la somme qu'il jugera nécessaire pour offrir aux porteurs de la rente *cinq pour cent* le remboursement du capital qui leur est dû par l'état.

» Au ministre appartient le choix du temps où cet emprunt pourra être conclu avec le plus d'avantage.

» 2. Ceux des porteurs de rente qui n'accepteront pas le remboursement ou qui ne donneront pas de réponse, recevront, à la place de leurs inscriptions, de nouvelles inscriptions de rente *quatre et demi pour cent* avec garantie contre tout remboursement, pendant dix ans, à partir de l'époque de la conversion. Le ministre pourra, suivant les circonstances, leur offrir de plus une annuité d'un *demi pour cent* pendant un temps qui n'excédera pas huit années.

» La portion du fonds d'amortissement actuellement attribuée au rachat de la rente *cinq pour cent*

sera employée au rachat de la rente *quatre et demi pour cent*, et de celle qui aura été créée pour offrir le remboursement.

» 3. Le mode d'exécution de la présente loi sera réglé par ordonnances royales; mais dans aucun cas, le délai à laisser aux porteurs de rentes pour opter entre le remboursement de leur capital et la réduction de leurs intérêts ne sera moindre de trois mois.

» Les rentiers âgés de 60 ans, qui accepteront la réduction, recevront, non des annuités, mais une inscription de rente viagère en leur nom, équivalente au *demi pour cent* réduit, tout en conservant la faculté de vendre leur rente *quatre et demi pour cent* »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 17 janvier.

On écrit de Bayonne 31 janvier :

« Un décret de la reine vient de dissoudre les cortès, en vertu de l'art. 24 du statut royal. »

(Interrompue par la non-communication.)

(J. de Paris.)

Nous ne savons ce que veut dire non-communication, mais un courrier vient d'arriver de Madrid. La ville est tranquille. Les cortès sont convoquées pour le 22 mars, les assemblées provinciales pour le 19 de ce mois et les juntes provinciales pour le 26.

On lit ce qui suit dans le *Journal des Débats* :

Il y a nécessairement une erreur dans la date du 17 janvier; les dernières nouvelles reçues de Madrid par courrier extraordinaire sont du 23; celles-ci sont probablement du 27. Le 23 janvier, la discussion du projet de loi électorale n'était pas terminée dans la chambre des procuradores; les procès n'ont pu en être saisis que deux ou trois jours après au plus tôt, et certainement ils ne l'avaient pas voté le 27.

Les cortès n'avaient donc pas accompli leur tâche, et on ne peut attribuer cette dissolution inattendue qu'aux échecs essayés par le ministère de M. Mendizabal dans la discussion de son projet de loi. Nous ajournons, jusqu'à ce que nous ayons reçu des renseignements ultérieurs, les réflexions qui se présentent en foule à notre esprit sur un événement de

cette importance, provoqué peut-être par la fermentation révolutionnaire que les derniers votes de la chambre élective ont ramené à Madrid. (*Corr. partic.*)

— On en est encore réduit aux conjectures sur les motifs qui ont pu déterminer Marie-Christine à dissoudre les cortès. Selon toute apparence, le parti du mouvement se trouvait complètement débordé par les amis politiques de MM. Toreno et Martinez, dans les délibérations de la chambre des procuradores et la rédaction de la loi électorale; et M. Mendizabal a jugé à propos de faire un appel aux électeurs, qui lui renverront, à coup sûr, une chambre un peu plus libérale, moins entichée des idées doctrinaires, moins influencée par notre diplomatie. Il vaut mieux avoir une loi électorale meilleure, et ne l'obtenir que dans six mois, que de procurer de nouveaux triomphes au justemilieu.

COUR DES PAIRS. — Affaire Fieschi.

Après l'interrogatoire de Fieschi, le président de la cour des pairs a procédé à celui de Morey, dont voici les parties les plus saillantes :

D. Reconnaissiez-vous une certaine quantité de poudre et de balles saisie à votre domicile? — R. Oui, les balles me servaient lorsque je tirais au prix.

D. N'avez-vous pas été militaire avant que d'être bourrelier? — R. Oui, toutefois je dois dire que j'exerçais le métier de bourrelier étant au service.

D. N'avez-vous pas la réputation d'être un excellent tireur? — R. Non, je n'avais que la réputation d'un tireur ordinaire.

D. Connaissez-vous Fieschi? — R. Oui.

D. Depuis quand? — R. Depuis 1834.

D. Qui vous l'a fait connaître? — R. Un de mes voisins.

D. Connaissez-vous la fille Lassave? — R. Oui, je savais qu'elle était à la Salpêtrière.

D. Connaissez-vous les relations de Fieschi avec cette fille? — R. Comme il vivait avec la mère, je trouvais tout naturel qu'il portât intérêt à la fille.

D. N'avez-vous pas promis de veiller au sort de la fille Lassave? — R. C'est faux.

M. le président à Fieschi : Fieschi, vous entendez la dénégation de Morey, qu'avez-vous à dire? — R. Je persiste à dire que j'ai dit la vérité.

M. le président, s'adressant à Morey, Morey, avez-vous su pourquoi Fieschi se cachait lorsque vous lui avez donné retraite chez vous? — R. Il m'a dit qu'il était détenu politique.

D. Fieschi ne vous a-t-il pas dit qu'il était républicain? — R. Oui, je l'étais aussi; mais un bon républicain vaut bien un citoyen.

D. A quelle époque votre maison a-t-elle été ouverte à Fieschi? — R. Je n'ai pas reçu Fieschi parce qu'il était républicain, mais parce qu'il n'était pas heureux.

Et l'écho répond : pleures. — Madelaine, en énumérant les fautes de sa vie passée, hasarde en tremblant quelques mots de justification et se retranche derrière la fragilité humaine. Elle regrette amèrement de s'être abandonnée, sans frein, aux ardeurs de son tempérament; mais elle est toute prête à faire subir de cuisantes mortifications à sa chair. Elle demande, à ce sujet, conseil à l'écho :

Que faut-il dire après d'une infidèle?

Fil d'ello, réplique judicieusement son invisible interlocuteur. — Enfin, curieuse de connaître le terme de la pénitence qu'elle s'est imposée et de savoir combien de temps elle demeurera dans cette affligeante solitude, elle interroge la voix mystérieuse, et somme les objets inanimés qui l'environnent d'écouter la réponse qu'elle en obtiendra :

... Serai-je ici long-temps? —

— Ecoutes-moi, rocher! Et toi, mon ancre, entends!

Et soudain, l'oracle impitoyable répond, absolument dans le diapason du ton solennel avec lequel l'interpellation a été faite :

Trente ans. — On ne peut s'empêcher de déplorer ici la fatale combinaison de mots dont se composent les questions de la sainte : la moindre subversion de phrase eût suffi pour ôter aux réparties de l'écho le mérite de la justesse et de l'à-propos.

Livre troisième.

Ce livre commence par une vive mercuriale adressée au beau sexe : le poète assistait de son temps, en observateur, à la messe de onze heures et demie à St. Jean en Isle. Voici comme il parle des irrévérences que les dames commettent à l'église :

Vous venez, tous les jours, morguer le souverain,
Aux lieux plus éminens pour voir et être vues,
De mille faux appas, toujours fort bien pourvues;
Pour cajoler et rire à des complimenteurs,
Qui vous louant n'étaient que d'accomplis menteurs,
Si vous avez tenu le livre des prières,
Vu n'en avez jamais lu les pages entières,
Sans faire parenthèse avec quelque douillet,
Tournant en même temps la tête et le feuillet:
Cependant l'oraison pour n'avoir fait que rire,
Ne s'achève pas là; cela s'en va sans dire.
Que direz-vous après à Dieu pour ce délit?
Que direz-vous, après que vous n'aurez rien dit?

LE POÈME DE LA MADELAINE.

(Troisième article.)

Le Poème de la Madelaine est divisé en douze livres, et bien que ce soit une composition monstrueuse sous les rapports de l'invention, de la méthode et de l'expression, on est obligé, de temps à autre, de reconnaître dans l'auteur une grande hardiesse de pensée et quelques lueurs de génie poétique. Il s'abandonne sans frein, du commencement jusqu'à la fin, au déréglé de son imagination, et, sous sa plume, le sublime devient grotesque. Examinons successivement les douze parties de son œuvre.

Livre premier.

Après une courte exposition, il annonce au lecteur qu'il se propose de chanter le repentir, la mort et la gloire de Madelaine :

Et je donne au public une sainte publique.
dit-il; car il est, par dessus tout, amoureux des jeux de mots et des anti-thèses : il appelle les larmes de cette sainte

... Les eaux de ses feux et les feux de ses eaux.
Il ne s'assujétit pas à rendre son idée plus lucide; il se comprend : plus loin, en parlant de la sainte réfugiée dans les bois, et pleurante, il dit qu'elle est

Une nymphe aquatique au milieu des forêts.
Puis il s'adresse aux arbres, pour les engager à protéger, sous leur ombrage, les charmes délicats de la pécheresse :

Majestueux titans, vénérables vieillards,
Suppôts silencieux de tant de babillards,
(J'entends des oisillons les familles nombreuses,
De tant de rossignols les troupes amoureuses),
Qui par cent gazouillis, à l'envi des pinçons,
Sur vos bras verdoyans dégoisent leurs chansons.

La sainte se retire dans une grotte, et là l'amour et la mort de Jésus-Christ.

Lui servent tous les deux comme d'un double livre
Dont l'un la fait mourir, et l'autre la fait vivre;
Considérant toujours sur ce portrait divers,
Ou le beau de l'endroit, ou le laid de l'envers.

Livre second.

Madelaine s'est donc retirée dans une grotte,

Où, la nuit, par un trou, tout-à-fait obligeant
La lune lui fournit une lampe d'argent;
Puis, le jour, le soleil, son frère à l'ordinaire,

Vient, par ce même trou, prêter le luminaire.
Pour cirer ou flambeaux en de si sombres lieux,
On peut voir seulement les éclairs de ses yeux,
Qui sont les bénéfiers d'où coule l'eau bénite
Qui chasse le démon jusqu'au fond de son gîte.
Ses yeux comme alambics qui coulent nuit et jour
Font distiller l'eau rose au feu de son amour.

L'auteur regarde les yeux de Madelaine comme la cause de ses péchés et il fait prendre dans son repentir, la résolution

De châtier dans l'eau ces deux incendiaires :
Où! Vous par qui le monde était ensorcelé,
Yeux, vous serez noyés, pour avoir tant brûlé.

Voici comme il décrit l'aurore.

J'admire cette fille, au sortir de sa couche,
Dans son deshâillé de rouge cramoisi,
Ou de jaune doré que son père a choisi,
Avec sa coiffe d'or et sa jupe éclatante;
Après avoir tenu tout le monde en attente,
Je la vois donc, d'ici monter sur l'horizon
Pour venir délivrer la nature en prison,
Chasser bien loin de soi l'ombre qui la devance
Qui couve le repos et garde le silence,
Et remettre en son jour cet excellent tableau,
Charbonné par la nuit avec son noir pinceau.

Et l'arc-en-ciel —
Ce bel arc, tout rempli de charmes et d'attraits,
Qui n'a jamais usé de cordes ni de traits;
Croissant qui ne peut croître et pont qu'aucun ne passe,
Ambassadeur de paix et nonce de la grâce;
Cette iris, ce beau rien, sans or si bien doré
Sans aucun coloris si peint, si coloré.

Il appelle les étoiles des torches luisantes dans les lambris des cieux, des beaux cloux dorés. — Il fait faire à la sainte toutes ses classes depuis la sixième jusqu'à la rhétorique inclusivement. — Il ne recule devant aucune absurdité : voici que nous arrivons aux incidents merveilleux qu'il imagine pour justifier sa prétention à l'épopée.

Dans le voisinage de la grotte, retraite ignorée et profonde de Madelaine repentante, se trouve un écho, qui, s'il est laconique comme un écho ordinaire, n'en possède pas moins une intelligence peu commune. La pécheresse s'entretient avec lui des douleurs qui la consomment; elle lui dit :

Si de mes yeux coulans je fais deux chants pleurs?

M. le président, à Fieschi : Etiez-vous dans cet état de misère à votre arrivée chez Morey? — R. Oui, Monsieur le président.

M. le président, à Morey : N'avez-vous pas engagé votre neveu à trouver de l'ouvrage à Fieschi? — R. Oui.

D. Combien de temps Fieschi est-il resté chez vous? — R. Trois mois.

D. Pendant ce temps, n'avez-vous pas donné un libre cours à votre haine contre le roi? — R. Je ne m'occupais pas de cela.

D. N'avez-vous pas dit à Fieschi que sa machine pourrait être employée contre Louis-Philippe? — R. Non.

M. le président, à Fieschi : Persistez-vous à dire que Morey ait tenu ce propos? — R. Oui, M. le président.

M. le président, à Morey : Vous souvenez-vous d'avoir fait part à Fieschi du regret que vous aviez de ne pas posséder assez d'argent pour louer une maison voisine de la chambre des députés pour pouvoir faire sauter le roi lorsqu'il se rend au palais législatif l'ouverture des chambres? — R. C'est une pure invention de la part de Fieschi, je n'ai jamais parlé ainsi; d'ailleurs que m'a fait Louis-Philippe pour que je lui en veuille ainsi?

D. N'avez-vous pas dit que si Louis-Philippe était au bout de votre fusil à 450 pas, vous ne le manquiez pas? — R. Je n'ai jamais dit cela.

Fieschi soutient que le propos a été tenu par Morey.

D. Morey, avez-vous conduit Fieschi chez Pepin? — R. Oui, dans la pensée que Pepin lui donnerait de l'ouvrage, parce qu'il a une machine à moulinner les légumes secs.

D. Sous quel nom avez-vous présenté Fieschi à Pepin? — R. Sous le nom de Fieschi, mais je ne lui ai pas laissé ignorer qu'il prenait parfois le nom de Bescher.

D. N'avez-vous pas conduit Fieschi à déjeuner chez Pepin? — R. Non.

M. le président, à Fieschi : Vous entendez cette dénégation? — R. Non.

Fieschi : J'ai dit la vérité.

A toutes les questions que M. le président fait à Morey pour tout ce qui a rapport à la machine infernale, Morey répond négativement, et Fieschi continue à affirmer que les faits se sont passés tels qu'il en a fait primitivement la déclaration.

M. le président : Morey, n'êtes-vous pas allé, avec Fieschi, louer le logement du boulevard du Temple? — R. Je ne suis allé nulle part, pour un semblable fait, avec Fieschi; je n'ai jamais passé pour son oncle.

Fieschi : Je prouverai par un témoin, un nommé Cornillon, qui demeure rue d'Enfer, que j'ai été rencontré avec Morey, cherchant un logement.

Morey : On a pu me rencontrer avec Fieschi, sans qu'il fût prouvé, pour cela, que nous cherchassions un logement. Fieschi me met tout cela sur le dos, sans motifs aucuns.

D. A quelle époque avez-vous su que Fieschi logeait boulevard du Temple, n° 50? — R. Au moment de l'attentat seulement.

D. Avez-vous fait des visites à Fieschi au boulevard du Temple? — R. Jamais.

D. L'avez-vous vu chez Pepin? — R. Oui, une seule fois, le jour où il était venu à un dîner, alors qu'on allait prendre le café.

D. Pouvez-vous donner des détails sur ce dîner? — R. J'étais là comme étranger, je me rappelle seulement avoir vu un jeune homme et un gros monsieur.

D. Vous souvenez-vous de la conversation qui a eu lieu? — R. On a parlé un moment politique.

D. Quel est le jour de ce dîner, quelle en fut l'heure? — R. Je ne me le rappelle pas.

D. L'épouse a-t-elle invité par lettre? — R. Non, il a passé chez moi pour m'inviter.

D. N'avez-vous pas entendu parler que Fieschi dut se procurer des fusils et des canons? — R. Aucunement.

L'accusé déclare avoir complètement ignoré les achats de bois et que Pepin fut chargé de trouver des canons de fusil.

D. N'êtes-vous pas allé avec eux dans les vignes pour faire une expérience qui vous assurât qu'une trainée de poudre était le meilleur moyen pour mettre le feu à votre machine? — R. Non, Monsieur.

Fieschi : Et moi, je dis que tout cela est vrai.

L'accusé nie être allé dîner avec Fieschi chez le restaurateur Bertrand.

Que si vous avez dit, ce n'était rien qui vaille,
Faisant comme Cain à Dieu barbe de paille! —
Voilà quant à l'église. — Allons à la maison.

Les livres que j'y vois, de diverse peinture,
Sont les livres des rois... non pas de l'écriture!
J'y remarque en dedans différentes couleurs
Rouge aux carreaux, aux fleurs, aux fleurs;
(trêles.)

Avecque ces beaux rois, je vois encore des dames
De ces pauvres maris, les ridicules femmes.

Madelaine, dit l'auteur, aimait beaucoup l'ombre et le réversis; mais, en vue de son salut, elle renonça à ce passe-temps pour se livrer à de saintes méditations. Il conseille aux dames d'imiter son héroïne, qui

Pour le grand roi des cœurs, couchait sur le carreau. —
Renoncez à carreaux, à cœurs, à fleurs, à piques,
Suivant de point en point ces deux suivans distiques:

« Piquez-vous seulement de jouer au piquet,
« A celui que j'entends, qui se fait sans caquet;
« J'entends que vous preniez parfois la discipline,
« Et qu'avec ce beau jeu vous fassiez bonne mine. »

En présentant la sainte comme modèle de repentir, il dit aux femmes du monde :

Ne rougirez-vous pas de ses pâles couleurs?
Et plus bas en parlant du désordre de ses cheveux flottans au hasard et balayant la poussière
Quiconque les verrait à ses pieds terrassés
Aurait les siens d'horreur sur sa tête dressés.

Livre quatrième.

Dans ce livre, Madelaine prend la parole et raconte l'histoire de ses dérèglements et de sa conversion. En parlant de la foule de ses amans, elle dit que c'était un haras harassé pour la suivre et que Jésus-Christ fut l'hercule qui purgea l'étable de son ceur.

Sa perruque est dorée, et sa mine si belle
Qu'il ne s'en vit jamais, sur la terre, une telle!
Qui le voit est ravi de son bel entregent;
Que si son poil est d'or et sa voix est d'argent,
Sa taille avec cela ne peut être que riche.

Morey nie avoir vu entre les mains de Fieschi la facture des canons de fusil; il nie également lui avoir donné soit de la poudre, soit des balles, soit des chevrotines; il n'a point passé la matinée du 27 chez Fieschi; il n'a donné à ce dernier aucun conseil pour qu'il se débarrassât de ses papiers en cas d'alerte.

Fieschi : J'affirme ma première déclaration. On n'a qu'à demander au marchand qui l'a vendue, si je n'ai pas dit en l'achetant qu'il fallait que cette malle eût 42 pouces. Si c'eût été pour renfermer des hardes, peu eût importé qu'elle eût 42 pouces de longueur, plus ou moins.

Morey persiste à nier qu'il fut instruit, et à dire qu'il n'a fourni ni balles ni poudre à Fieschi, et surtout qu'il ne l'a pas aidé à charger ses canons.

M. le président : Morey, avez-vous eu connaissance que Pepin dut passer à cheval sur le boulevard pour que Fieschi pût ajuster sa machine? — R. Je n'ai jamais su cela.

M. le président : Vous entendez, Fieschi!

Fieschi : J'affirme la vérité de ce que j'ai dit.

M. le président adresse quelques autres questions à Morey, qui continue à ne répondre que par des dénégations formelles sur tout ce que Fieschi a raconté des conversations qu'ils ont eues ensemble la veille de l'attentat.

En ce qui touche le livret et le passeport qu'il a fait obtenir à Fieschi, Morey dit n'avoir demandé ces objets à Bescher que pour obliger un malheureux, Fieschi lui ayant depuis long-temps manifesté le désir de s'en aller pour ne plus lui être à charge.

Ici M. le président répète les longs détails qui sont consignés dans l'acte d'accusation relativement aux différens voyages de la malle.

M. Dupont : Dans l'état d'intelligence où se trouve Morey, il est impossible qu'il comprenne une aussi longue question; je ne la comprends pas moi-même.

M. le président raccourcit ses questions. Morey persiste à opposer des dénégations aux charges qui résultent pour lui sur ce point des déclarations de Nina Lassave. Il soutient que c'est par cette fille qu'il a eu la première connaissance de l'existence de cette malle.

Fieschi persiste dans ses déclarations.

Morey convient cependant que c'est lui qui, sur les instances de Nina Lassave, a fait transporter la malle rue du Long-Pont; mais il affirme avoir ignoré ce qu'elle contenait.

D. N'avez-vous pas emporté, lorsque cette malle fut ouverte, trois ou quatre volumes qui s'y trouvaient, ainsi qu'un carnet appartenant à Fieschi? — R. Non, Monsieur.

D. Cependant le carnet de Fieschi a été trouvé dans les latrines de votre maison? — C'est qu'alors la fille Lassave l'y aura jeté.

D. Quel intérêt aurait eu cette fille à jeter le carnet dans vos latrines plutôt qu'au milieu de la rue?

M. Dupont. Il me semble qu'un accusé n'est pas tenu de répondre sur les intentions qui ont pu diriger un témoin.

M. le président. Un avocat n'a pas le droit d'empêcher un accusé de répondre.

Morey affirme que ce n'est que par la fille Lassave qu'il a appris ce qui était arrivé à Fieschi. Il nie avoir jamais brûlé en présence de cette fille des papiers appartenant à Fieschi. Il convient d'avoir dîné à la barrière du Trône avec la fille Nina Lassave, mais il ne lui donna ce dîner que par humanité; elle mourait de faim et n'avait pas d'argent.

D. Pendant ce dîner, la fille Nina déplorait la mort du général Mortier, n'avez-vous pas dit que c'était une canaille? — R. Le général Mortier ne m'a jamais rien fait; je n'avais aucune raison pour le traiter ainsi.

D. En apprenant que le roi était sauvé, ne dites-vous pas qu'il ne perdrait rien pour attendre? — R. Ce sont des calomnies.

D. N'avez-vous pas dit que Fieschi était un maladroit, qu'il avait mis le feu trop tôt? — R. Non, Monsieur.

D. N'avez-vous pas dit que Fieschi était un bavard, parce qu'il avait fait des confidences à Boireau? — R. Je n'ai connu Boireau qu'à la Conciergerie, quand nous avons été détenus ensemble.

Fieschi. Veuillez demander à M. Morey si Nina Lassave est retournée chez lui l'ouverture de la malle? — R. Elle est revenue, mais j'étais absent.

D. Ne deviez-vous pas donner 50 à 60 francs pour ai-

Elle termine ce portrait par un vers remarquable et qui ne serait pas déplacé à la fin d'une stance de poésie soutenue,
Ou plutôt c'est un Dieu dans le plus grand des hommes!
Elle se rend au temple où prêchait Jésus-Christ et la voilà convertie.

Je jette mes parfums je brise mes miroirs;
Ces pendus sont roués.

Elle pleure et ses mains arrachent de son cou les ornemens de toilette dont naguère encore elle était si vaine; ce qu'elle exprime en ces termes,
Je fis aussi couler mes perles défilées,
Les liquides des yeux et du cou les gelées.
Mon cœur était brisé; devais-je pas tout rompre?
Ce dernier vers n'est-il pas tout-à-fait hugonien? — Ses larmes coulent jusques sur son sein,
Sein dont mon œil enflé fit un vallon de larmes,
Quand ces monts défilés perdirent tous leurs charmes.

Puis pour rendre le changement opéré dans son existence viennent les vers que j'ai déjà cités, où triomphent l'antithèse et le concetti, récemment arrivé d'Italie :

La vie était ma mort, etc., etc.

Livre cinquième.

Le goût de l'auteur pour les rapprochemens bizarres perce à chaque page, dans ce chant : on y voit le teint de Madelaine coloré de coloré; un ravage ravissant; un bien ordonné désordre. Il raconte que la sainte se rend à un festin où se trouvait Jésus-Christ pour lui servir un plat de ses appas : après quoi elle essuie les pieds du Sauveur du monde avec les tresses de sa blonde chevelure.

La belle serviette et le torchon doré
Qu'elle trouva tout près sans l'avoir préparé,
Faisant de ses cheveux mille zones torrides,
Qui servent à sécher tant de perles liquides.

L'auteur, dans ce cinquième chant se donne toutes les licences permises au génie. Il abandonne son sujet, et y revient avec le même mépris des règles de l'unité qu'affecte lord Byron, dans Don Juan. Dans une de ces digressions excentriques qu'enfante la fougue de son imagination, il apostrophe vivement les archimistes. Il se dit de l'innanité de leurs investigations : dans leurs recherches de la pierre philosophale, dit-il, ils engloutissent des richesses réelles au fond de leur creuset

der la fille Lassave à retourner à Lyon? — R. En sortant de la Salpêtrière, elle était très-malheureuse; son unique ressource était d'aller se jeter à l'eau. Je lui dis que je ferais volontiers un sacrifice pour lui sauver la vie et la tirer de Paris, je lui donnai 6 fr. pour payer son loyer et quinze francs pour subsister.

D. Le 29 juillet, après avoir dîné avec la fille Nina à la barrière du Trône, convenez-vous avoir jeté contre un mur un sac de toile contenant 66 balles et une chevrotine? — R. Si des balles ont été trouvées là, sur l'indication de Nina, c'est qu'apparemment elle les y avait jetées elle-même.

M. le président. Je vous représente le sac et les balles. Morey ne reconnaît ni le sac ni les balles.

D. Les balles se trouvent être exactement du même calibre que celles qui ont chargé la machine. Comment expliquez-vous cette coïncidence? — R. Ni le sac ni les balles ne sont à moi.

D. Comment supposez-vous que la fille Nina ait eu ces balles en sa possession? — R. Elle allait souvent chez Fieschi, c'est chez lui qu'elle a pu les prendre, ou il les lui aura données.

M. le président. Fieschi qu'avez-vous à dire? Fieschi. Je dis que les balles qui ont été trouvées à la barrière de Montreuil sont en tout pareilles à d'autres balles trouvées chez Morey, Morey avait trouvé un moule qui était plus fort que le calibre des canons de fusil, de manière qu'en chargeant, les balles arrivaient en lingots, ce qui était plus dangereux (Mouvement).

M. le président continue à adresser à Morey plusieurs questions de peu d'intérêt sur les relations avec la fille Nina.

Morey persiste à contredire les assertions de Fieschi.

BELGIQUE.

Bruxelles, 2 février. — Une forte dépréciation a pesé sur les fonds espagnols, à notre bourse de ce jour : le cours des obligations Ardois, ouvert au Lloyd à 49 1/4, est tombé pendant la bourse à 48 3/8 avec beaucoup de papier. Après la cote, il avait remonté à 48 1/4. La baisse de Paris a grandement influé, de plus on a débité les nouvelles des plus sinistres, depuis l'empoisonnement de Mendizabal, jusqu'à une victoire complète remportée par don Carlos; le seul fait bien établi, est la clôture de la session des cortès, que l'on dit être arrivée par une dissolution.

Anvers, (deux heures.) — Ardois 49 1/2, 49, 48 3/4, 1/2, 3/8 argent 3/8 papier; passive 15 3/4 argent.

Amsterdam, 2 février. — Ardois 49 7/8, passive 16 5/8.

Paris, 2 février. — Les fonds espagnols ont éprouvé une forte réaction, la dette active a fléchi jusques à 47 elle s'est relevée vers la clôture, Mille bruits circulaient : Nos trois p. c. son à 80 60; Espagnoles active 48 7/8, différée ancienne 18 1/2, dito nouvelle 24 1/2, passive 15 5/8; belges 103 1/2, banque de Belgique 113 1/4.

Londres, 1^{er} février. (4 heures.) — Consolidés comptant 91 1/3 au 24 courant 91 1/8 à 1/2; hollandais 2 1/2 p. c. 55 1/8, 5 p. c. 103 3/8; Espagnoles active comptant 48 3/4 à 49 1/8, pour le 15 48 3/4 à 49 à 1/8, passive 16 1/8 à 1/2, différée 24 5/8 à 7/8; portugais 5 p. c. 83 1/2 5/8 1/4, à 3/4, 2 1/2 p. c. 53 1/2 5/8 1/4 à 1/2; brésiliens 85 1/2.

La chambre a continué hier la discussion du budget de la dette publique et des dotations; elle a, conformément au vœu émis par la section centrale, renvoyé au budget de l'intérieur, un article spécial pour subvention aux fabriques d'église et établis-

qui ne leur crache que des cendres et du laitier. Vrais fous qu'ils sont! et à cet égard ils devraient savoir de reste, à quel s'en tenir; car ajoute-t-il, leurs soufflets en soufflant, leur répètent tout le long du jour et de la nuit : fous, fous, fous, fous! avec redoublement d'intensité dans les jours où mesure qu'ils impriment plus ou moins d'activité à leur appareil pneumatique.

Livre sixième.

La marche du poème est fort lente. En voyant Jésus-Christ sur la croix, mourant pour les péchés du monde, Marie Madelaine fait acte de contrition, et à l'occasion de ce miracle l'auteur s'écrie :

O Dieu! la belle prise et l'excellente chasse!
Où celle qui chassait est celle qu'on pourchasse;
Ou cette hermine vient, tachée en son honneur,
Se laver et blanchir près de ce grand veneur.

Livre septième.

Les différentes phases de la conversion de la sainte, sont développées dans ce livre :

Le firmament n'a point sur son dos tant d'étoiles
La terretant de fleurs, ni la mer tant de voiles,
Phébus tant de rayons, Iris tant de couleurs,
Que son cœur de soucis, d'ennuis et de douleurs.
Son ame s'attriste et elle pousse de long gémissemens au soir
Venir des souffrances de la croix,
Où les nerfs de Jésus, souffrant pour son salut,
Sont tendus et tirés ainsi que sur un luth.

L'auteur ajoute que Marie, Marie l'harmonie de ce luth à ses soupirs.

De temps en temps un beau vers rappelle au lecteur qu'il ne lit pas une ignoble parodie mais un poème composé de bonne foi, et par cela même d'autant plus original dans la forme et l'expression : par exemple, l'auteur en parlant des épines de la couronne de Jésus-Christ, les appelle :

Adorables fleurons de son saint diadème.

Certes, voilà une noble image, poétiquement exprimée, mais immédiatement après, dans son style accoutumé ne s'avise-t-il pas de prier ces épines de servir à son héroïne d'épérons pour l'avancer dans les voies du Paradis?

(La suite au prochain numéro.)

sement de bienfaisance situés en Belgique, qui ne sont pas payés des intérêts des capitaux inscrits en leur nom, au grand livre de la dette active d'Amsterdam. Elle a pensé que cet article ne pouvait figurer sur le budget de la dette publique, tant qu'il n'aurait pas été pris une résolution sur la question de savoir si la Belgique doit être chargée de cette avance, avant la liquidation avec la Hollande.

A l'occasion de l'article des intérêts des cautionnements, M. Damortier a demandé des explications sur la disparition assez récente d'un receveur qui a laissé un énorme déficit dans sa caisse. M. le ministre des finances a déclaré que ces explications avaient été soumises à la section centrale chargée de l'examen du budget de son département, et qu'elles trouveraient place dans le rapport de cette section.

La chambre s'est ensuite formée en comité secret pour la discussion de son budget particulier.

— Le *Moniteur* de ce matin publie la loi portant que celle du 19 juillet 1832 (*Bulletin officiel*, n° 519), sur les concessions de péages, est prorogée au 1^{er} janvier 1837. Néanmoins le chemin à orniers de fer destiné à lier la Belgique avec la France, dans la direction de Gand vers Lille, ne pourra être concédé qu'en vertu d'une loi.

— Le bal donné avant-hier par M. le ministre des finances a été très-brillant et très-animé. LL. AA. le duc et la duchesse d'Artemberg, les ministres, les grands officiers de la maison du roi, les membres du corps diplomatique, un grand nombre de sénateurs et des représentants, de fonctionnaires civils et militaires, et l'élite de la société de Bruxelles s'y trouvaient réunis. Il y avait près de 500 personnes. Les danses ne sont prolongées jusqu'à deux heures du matin. (*Moniteur*.)

LIEGE, LE 4 FEVRIER

DU RAPPORT DE M. ZOUDE SUR LA PETITION DES PROPRIETAIRES DE BOIS.

On a pu voir que dans l'une des dernières séances de la chambre des représentants, M. Zoude a fait, comme organe de la commission des pétitions, un rapport favorable aux réclamations des propriétaires de bois, qui demandent, comme on sait, une aggravation des droits qui frappent les bois étrangers. Le rapport de M. Zoude ne nous a point surpris; car cet honorable député s'est décidé à se poser, en matière d'industrie et de commerce, le champion ardent des prohibitions et des privilèges.

Nous espérons toutefois trouver dans son travail des faits et des chiffres de nature à éclairer la chambre et le pays dans l'examen de la question qui doit être agitée. M. Zoude s'est borné à donner une seconde édition de la pétition des propriétaires de bois: « Nos chantiers, a-t-il dit, nos magasins, nos quais sont encombrés de bois étrangers, et les prix auxquels ils sont livrés sont tels que les arbres de nos forêts ne peuvent presque plus y trouver de placement. »

Nous l'avons déjà dit dans une autre occasion, M. Zoude se plaît à créer des utopies de malheurs. On sait le tableau qu'il avait tracé de l'avenir réservé à l'industrie cotonnière, si l'on n'adoptait point les mesures restrictives qu'il proposait: La fabrique des Flandres allait mourir, elle était morte. Quelques mois se sont à peine écoulés depuis les lamentables prévisions de M. Zoude, et voici ce que porte aujourd'hui un journal de Gand:

« L'industrie cotonnière va parfaitement bien; les magasins sont vides, tant la vente est prompte; des fabricans, moins routiniers que quelques confrères et plus sincères, avouent sans détours que la protection gouvernementale serait pour le moins inutile, si pas nuisible. »

C'est bien certes le cas de dire ici:

Les gens que vous tuez, se portent à merveille.

M. Zoude, n'est pas plus dans le vrai aujourd'hui qu'il y a six mois. Non, les bois du pays, quoiqu'on dise, ne pourrissent point sur place. Voici ce que portait le *Journal d'Arlon*, dans l'un de ses derniers N°:

« Les propriétaires de bois n'ont plus à se plaindre: le prix du bois en 1835 a généralement atteint le taux qu'il avait en 1828, et il y a une hausse dans le montant des adjudications des coupes de 1836. Bien plus, les propriétaires qui en ont conservé, en retireront encore de plus beaux avantages. Citons un exemple. A Soy, aux environs de Marche, il existe une coupe de 2,000 cordes. On ne voulait donner, il y a quelque temps, que fr. 1 50 de la corde, aujourd'hui on en offre cinq francs. »

Nous savons aussi, nous, qu'à quelques lieues de Liège, dans les environs de Houffalize, la corde de bois qui se vendait, il y a peu de temps encore, de 7 frs. à 7 frs. 1/2, est maintenant refusée au prix de onze francs qui est offert aux propriétaires forestiers. — On ne fera, certes, croire à personne que le prix des bois soit plus que tiercé dans le Luxembourg, sans qu'il ait éprouvé aucune aug-

mentation dans les provinces de Liège, de Namur et de Limbourg. D'ailleurs, il est de notoriété publique, que depuis la révolution, tous les bois en grume ont haussé de prix dans une proportion d'environ 20 p. c., terme moyen. M. Zoude seul semble ignorer cela.

Le rapporteur insiste principalement sur la nécessité d'une aggravation des droits d'entrée frappant les bois de construction, et ce sont justement ceux là qu'on ne saurait remplacer au moins pour certains usages. Ainsi pour la construction des ateliers et des fabriques, les seuls sapins peuvent donner des poutres ayant la longueur nécessaire; il en est de même pour la confection des modèles de machines, les bois du pays *voient* et ne sauraient convenir, par cette raison, à nos mécaniciens. C'est là une considération sur laquelle nous avons déjà appelé l'attention.

M. Zoude dit, en terminant son rapport, qu'il faut se hâter de mettre un terme aux souffrances des propriétaires de forêts. Souffrances des propriétaires de forêts! Mais ce sont là des mots qui hurlent de se trouver ensemble: le plus grand nombre de ceux qui possèdent des forêts sont loin, sans doute, de l'état de détresse dans lequel les jette complaisamment M. le rapporteur. Il y a plus: quand on possède des forêts, on a d'ordinaire aussi des bestiaux et des champs, et l'on vient de faire des lois en faveur de ces deux autres espèces de propriétés. — Du reste, cela, comme on dit, ne ferait rien à l'affaire: nous ne sommes pas de ceux qui veulent faire la guerre aux châteaux en faveur des chaumières, il faut être juste pour tout le monde; et si l'état actuel des choses était véritablement onéreux pour les propriétaires de bois, il faudrait porter remède au mal; mais il n'en est rien, comme on l'a vu, puisque le prix des bois du pays s'est amélioré depuis quelques années et qu'une prochaine augmentation semble infaillible, si l'on songe aux demandes que vont nécessiter les travaux du chemin de fer.

Ce n'est point du reste la première tentative faite par les propriétaires forestiers pour obtenir un privilège. Voici ce que disait, en 1834, la chambre de commerce de Liège, consultée sur cette matière. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire son opinion:

« Il nous reste à parler du bois de construction dont l'on a projeté de majorer les droits d'entrée; nous ne croyons pas que le moment soit bien opportun, lorsque nous éprouvons le besoin le plus vif de créer une marine et de réparer les bâtimens de rivières qui ont tant souffert par le défaut de navigation depuis 1830; à la veille de voir rétablir les diverses relations, nous craignons de nuire non seulement à la navigation, mais encore aux constructions et opérations de fabriques et manufactures, si nous proposons une augmentation sur des droits d'entrée qui nous semblent d'autant plus élevés que nos forêts sont loin de suffire aux besoins du pays. »

L'opinion émise par la chambre de commerce en 1834, subsiste dans toute sa force en 1835. On pourrait même faire remarquer, qu'au moment où les travaux du chemin de fer vont réclamer l'emploi d'une immense quantité de bois, circonstance qui rend une hausse de prix presque infaillible, comme nous l'avons dit, il serait imprudent d'accorder un privilège, dont toutes les industries auraient certes à souffrir.

Un événement fort extraordinaire est arrivé cette nuit dans notre ville. Vers minuit, on est allé sonner chez M. de S., domicilié au quai d'Avroi. Le domestique de la maison allait ouvrir la porte, croyant que c'était M. de S., fils, qui revenait de la redoute. Cependant il crut prudent de faire la question d'usage, et il demanda: est-ce vous M. Gustave? On lui répondit négativement, et l'on ajouta qu'on venait de la part de la sœur de Madame de S., demeurant au Mont St. Martin, et qui était, ajoutait-on, mourante à la suite d'une indisposition grave qu'elle avait éprouvée dans la soirée.

L'individu qui parlait de l'extérieur, ajouta encore en patois: As-tu peur, Jean. (C'était bien le nom du domestique.) Ouvre je te donnerai un billet pour madame.

Le domestique attacha la chaîne de la porte et l'entrouvrit. Aussitôt on la poussa violemment; mais la chaîne résista et le domestique qui avait tendu la main pour prendre le billet, senti contre la sienne une main gantée. Ayant aussi jeté un coup d'œil à travers l'ouverture de la porte, il aperçut un homme d'assez grande taille, portant un bonnet et une veste militaires. En même temps, un coup de pistolet partit dans cette même ouverture, et atteignit le bonnet du domestique, qui fut littéralement cloué à la muraille. Il refermât aussitôt la porte et appela ses maîtres à son secours.

On voit encore en ce moment les traces laissées par l'arme à feu: on aperçoit sur la muraille les

marques de plus de 200 gros plombs de chasse, dans un espace de quelques pouces carrés. Le domestique n'a point été blessé; mais la frayeur qu'il a éprouvée l'a rendu malade, et l'on a été obligé de le saigner.

La police avertie, s'est transportée sur les lieux, et fait des recherches actives pour découvrir les auteurs de cette tentative d'assassinat.

Voici quelques renseignemens sur l'état actuel des travaux du chemin de fer dans le canton de Waremmes.

Le tracé est à peu près terminé dans les communes du canton depuis Rosoux jusqu'à Remicourt, espace que le chemin de fer doit parcourir dans le canton.

Il est à remarquer que ce tracé s'effectue à travers les riches campagnes de la Hesbaie, sans aucun obstacle, tant les avantages de l'entreprise sont appréciés par les habitans. Il est probable qu'il s'achèvera sans aucune expropriation.

Les travaux de terrassement vont commencer à Rosoux, première commune de notre province, et distante de Waremmes d'une bonne lieue; ces terrassements sont arrivés à quelques portées de fusil de la première de ces deux communes. Déjà on voit sur le terrain une partie des billes nécessaires à la fondation du rail-way, le reste sera livré avant le 15 du courant.

On a arrêté hier, dans la soirée, un jeune homme de cette ville et sa concubine, sous la prévention de complicité de vols de plombs, commis au préjudice d'un marchand plombier, chez lequel le jeune homme travaillait habituellement. La police avait été informée, que cette fille allait vendre de temps en temps des quantités de ce métal chez un autre plombier; elle se rendit chez ce dernier et on découvrit que, dans l'espace d'un mois, 91 livres de plomb en lingots y avaient été vendues par la prévenue; une descente eut lieu au domicile commun de cette dernière et de son amant, et elle amena la saisie d'une autre quantité de plomb et d'outils, qui ont été reconnus par le marchand; les deux prévenus ont été écroués aujourd'hui sous mandat de dépôt.

— Hier, vers 6 heures et demi du soir, un pan de mur de l'ancien cimetière de Saint-Martin en-Isle, s'est tout-à-coup écroulé et a entièrement encombré dans une étendue de 14 à 20 pieds de longueur.

La cause de cet accident provient de travaux entrepris pour la construction d'un canal et du dépôt d'une quantité considérable de terres placées contre ce mur, qui est fort ancien.

On ne connaissait encore hier soir d'autre dommage que la destruction en partie de deux charrettes placées contre ledit mur; des mesures de précautions furent prises aussitôt par la police pour empêcher l'éboulement d'autres portions de muraille; l'on est aujourd'hui occupé à déblayer la voirie.

— M. le général Allix, comte de Freudenthal, lieutenant général d'artillerie, est mort le 26 janvier dernier, en son château de Basarnes, commune de Courcelles (Nièvre.) Il était dans sa soixante-huitième année.

— M. Jean Kœchlin, chef de la nombreuse et respectable famille de ce nom, à Mulhouse, est mort subitement le 23 de ce mois, d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 90 ans.

— Nous lisons ce qui suit dans le *Mercur belge*:

« Les opérations de la Société de Commerce ont été dirigées avec une si grande habileté pendant ces dix mois d'exercice, que, outre l'intérêt à quatre et demi pour cent, chaque action de mille frs. 40 centimes, représentant un surcroît de bénéfice de huit pour cent par an.

« Non compris la retenue stipulée par l'art. 16 de ses statuts, ni la somme déterminée d'après l'article 37, la Société de Commerce, est déjà en mesure de garantir un pareil dividende à ses actionnaires pendant trois ans.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 27 JANVIER.

Décès: 4 garçons, 2 filles, 2 hommes, savoir:

Jean Gilles Bodson, âgé de 47 ans, rentrepreneur, rue aux Remparts, époux de Marie Catherine Dewaide. — John Leigh Chesshire, âgé de 30 ans, fleur, faubourg St-Léonard, époux de Mary Evins.

Du 4^{er} février. — Naissances: 4 garçons 3, filles.

Décès: 3 garçons 4 hommes, 2 femmes, savoir: Pierre Triquet dit Florin, âgé de 31 ans, houilleur, à Ste-Marguerite, célibataire. — Marie Jeanne Aily Degouder, de Beaugard, âgée de 88 ans, sans profession, rue Table de Pierre. — Marie Catherine Barbe Charlotte Henkart, âgée de 83 ans, sans profession, rue Agimont, veuve de DDné, J. Nic. Jos. Dejardin.

Du 2. — Naissances: 4 garçons, 3 filles.

Décès: 4 garçons, 3 filles, 1 homme, savoir: Guilleaume Delhayexhe, âgé de 35 ans, époux de Marie auvage.

ANNONCES.

Dimanche et lundi, 7 et 8, BAL au PETIT SANS-SOUCI, sur Avroy.

POISSONS de MER très-frais, au *Moriane*, rue du Stockis.

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES anglaises chez PARFONDRIY, der. l'hôt. de ville

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, à 3 francs le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

CABILLEAUX et RIVETS ch. ANDRIEN fils, rue Souv. Pont.

Elibotte, Soles, Plays, Cabillaux, Rivets, Rayes, Huitres anglaises, Anchois nouveaux, chez PERET, rue Ste-Ursule. 108

Un GARÇON, muni de bons certificats, sachant lire et au fait du commerce d'ÉPICERIE, peut se présenter au n° 1011, derrière l'hôtel-de-ville. 998

Un GARÇON de TABLE connaissant bien son service, peut se présenter à l'Hôtel de France. 110

On demande des OUVRIERS TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille.

HABITS ET COSTUMES DE CARNAVAL A LOUER.

On trouve chez LOUIS-POITRON, rue Jamin St-Rock, n° 324, vis-à-vis l'hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont, un assortiment d'habits et costumes de bal; savoir: Beaux dominos en soie et perkal tout neufs; habits, gilets et culottes d'avocat en velours, soie et satin; habits de vieille femme en soie et coton; habits de paysan; chapeaux d'homme et de femme ancien modèle, etc., etc.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J'ai l'honneur d'informer le public, qu'ayant pris la résolution de quitter Aubeil, où j'avais été placé par le gouvernement, je viens de transférer mon domicile faubourg Saint-Léonard, n° 160 à Liège, j'espère, mériter la confiance des personnes, qui réclameront les secours de l'art que j'exerce.

Le lundi de chaque semaine je me rendrai à Aubeil. H.-D. SEREXHE, médecin-vétérinaire

A LOUER pour MARS prochain, une MAISON AVEC JARDIN, vis-à-vis l'église de Sainte-Foi, n° 161, et si on le désire on pourra y annexer sept verges de terre; dont quatre verges d'asperges, s'adresser au même n°. 21

Vente

D'UN

MOBILIER DE FERME.

Lundi 29 février 1836, 10 heures du matin, M. Galler, cessant l'exploitation d'une ferme à Sclessin, commune d'Ougrée, de M. F. Desauvage, y VENDRA à l'encan, par le Nre. RADELET, de résidence à Ougrée le BEAU MOBILIER qui la garnit, consistant en 4 bons chevaux de 4 et 5 ans, 7 belles vaches, 30 forts cochons dits nourains, instrumens aratoires, attirail de labour et meubles meublans. A CREDIT. 64

VENTE

DE

BOIS SCIÉS.

Le 9 février 1836, 10 heures du matin, dans le chantier du sieur Stassart, à Ahin, près de Huy, il sera vendu à la recette du notaire LOUMAYE, 140 mille pieds de bois sciés, consistant en planches, quartiers doubles et simples, pièces de 2 pouces depuis 6 jusqu'à 20 pieds; posselets, terrasses et véres; le tout en chêne.

Et planches de bois blanc, etc. — A crédit. 87

BAISSE DE PRIX POUR CAUSE D'EDICTALE

N° 578, AU TOURNANT DE ST. HUBERT,

On vend au prix de facture et au dessous:

Schals, cotons, draps, toiles, foulards, cotonnets, mérinos, napolitaines, gilets, mouchoirs, bas, gants, etc. — Epiceries, liquides, etc. 21

Avec Une Action Originale de fr. 20.

75000 FLORINS

Six Actions Originales fr. 100.

DE REVENU ANNUEL.

L'administration soussignée a l'honneur de prévenir le public que le fameux Tivoli à Vienne produisant ce revenu, ara vendu irrévocablement à Vienne le 19 mars prochain. La vente de la belle propriété de M. le député Düringer à Wiesbade aura lieu à la dite ville de Wiesbade le 29 avril prochain. Grands nombres de Primes ennuméraire y sont attachées de manière que ces ventes s'élèvent à plusieurs millions. Envoi de prospectus gratis. S'adresser directement à l'Administration générale de

HARMONIE DE HUY.

Il sera procédé, le 15 février 1836, à dix heures du matin, dans une des salles de l'hôtel de ville, à l'adjudication des travaux pour la construction d'un LOCAL destiné aux réunions musicales de la société.

Les plan et devis sont déposés chez M. Hy. LHONEUX-DETRU, secrétaire de la commission ou les amateurs pourront en prendre communication. 78

VENTE

DU

CHATEAU ET DES FORGES

DES ROCHERS,

COMMUNE DE MANTERNACH,

ET

DES TERRES,

VIGNES, PRAIRIES ET BOIS EN DÉPENDANT.

Mardi 23 février prochain, à 11 heures du matin, à la requête du curateur de la succession vacante de feu le sieur Collart de Fischbach et de sa veuve, il sera procédé à Grevenmacher, en présence de M. le juge de paix et par-devant le notaire RITTER, en son étude, à l'adjudication publique du CHATEAU ET DES FORGES DES ROCHERS, commune de Manternach, canton de Grevenmacher, province de Luxembourg, consistant en deux feux, un marceau, une fonderie, une scierie, un moulin à farine à l'anglaise, places, halles, mines, jardins, terres, prés, vignes, haies et bois en dépendant. Ces bois sont entr'autres: Kirtbusch, de la contenance de 244 hectares, Kempel, Spentgen, Schloedchen, Althusch, etc.

Le lendemain 24 février, à 2 heures de relevée, il sera de même procédé à Echternach, en présence du juge de paix et par-devant le notaire VITRY, en l'étude de ce dernier, à l'adjudication publique de deux BOIS nommés Berweller, situés commune de Mompach.

La vente se fera d'abord par lots, lesquels seront ensuite réunis en un ou plusieurs gros lots, dont l'adjudication définitive aura lieu à Mersch, en présence du juge de paix et par-devant le notaire SUTOR et en l'étude de ce dernier, le jour qui sera indiqué lors de l'adjudication provisoire.

Des exemplaires du cahier des charges sont déposés chez les notaires ci dessus indiqués, chez le curateur de la succession, chez les avoués DENIS, à Arlon, et LANDMANN, à Luxembourg.

Les obstacles qui avaient retardé la vente ont disparu. Larochette, le 29 janvier 1836.

Le curateur de la succession vacante, CLEMENT, notaire à Larochette.

USTENSILES DE BRASSERIE A VENDRE.

M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA lundi 8 février courant, à 2 heures après-midi, chez le sieur Renard, demeurant en cette ville, rue St. Séverin, n° 62, près de la Halle, les USTENSILES de BRASSERIE ci-après:

1^o Deux grandes cuves; 2^o trois refroidissoirs en bois, 3^o trois conduits; 4^o le jet; 5^o une pompe en cuivre, 6^o une forte pompe en plomb et ses accessoires; 7^o un fond de chaudière en cuivre rouge; 8^o des barres de fer. 98

EXTRAIT PRESCRIT PAR L'ARTICLE 866 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE.

Par EXPLOIT de l'huissier LEMOINE, du deux février 1836 trente six, la dame Jeanne CLOES, ménagère, veuve en 1^{re} noces de Walthère MINET, demeurant en la commune de Jupille, a formé sa demande en séparation de corps et de biens d'avec M. Henri LEMPEREUR, son mari actuel, cultivateur, demeurant présentement en la commune de Forêt, et a constitué M^e Gerard-Renier BERTRAND, avoué, demeurant à Liège, rue St-Severin, n° 53, pour occuper pour elle sur ladite demande. Pour extrait conforme, BERTRAND. 101

SIROP JOHNSON BREVETE,

Seul remède efficace contre les maladies nerveuse ou inflammatoires du cœur, les toux, catarrhes, l'asthme et les rhumes il guérit en dissipant les douleurs de poitrine et rendant l'expectoration plus facile, il agit en régulant l'action du sang et en poussant les glaires par les urines. Dépôt à Liège, Janné, pharmacien; Louvain, Vanhal, ph.; Namur, Lonys, ph.; Verriers, Etienne, ph.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Fr. GHAYE-MASSON, fabricant de CHAPEAUX, ci-devant rue St. Séverin, demeure actuellement Chaussée des Prés, Outre-Meuse, à l'enseigne de la Main Bleue, n° 1275 Il vient de recevoir un BEL ASSORTIMENT de chapeaux en feutre et soie, mode d'hiver.

Au même n°, il y a 3 beaux QUARTIERS garnis ou non à LOUER. 70

GILION-NOSENT; rue du Pont d'Ile, n° 32, vient de recevoir, d'une des meilleures fabriques, un nouvel envoi de BOUGIES DIAPHANES et en cire, pour table, voiture etc

BOURSES.

PARIS, LE 2 FÉVRIER.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour
Cinq pour cent, comptant.	109 60	109 85
" " fin courant.	00 00	000 00
Trois pour cent, comptant.	80 65	80 60
" " fin courant.	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp.	99 60	99 35
" " fin courant.	00 10	00 00
Esp. Dte. ac. 5 ^o J. 4 ^{er} nov. comp.	49 58	48 00
" " fin cour.	49 00	00 00
" Dte. diff. sans int. compt.	00 00	18 58
" Dte. pass. sans int. compt.	16 38	15 58
" Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 10	00 00
" " fin cour.	00 00	00 00
" Empr. royal. J. de juill. 1834.	38 42	00 00
" " fin cour.	00 00	00 00
" Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
" " fin cour.	00 00	00 00
" Rente perp. J. de juill. 1834.	37 18	00 00
" " fin courant.	00 00	00 00
Coupons cortés.	25 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 1/2	000 00
" " fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	000 00	000 00
" " fin cour.	0 0 0	000 00
Banque de Belgique.	113 1/2	113 1/2

AMSTERDAM, LE 2 FÉVRIER.

Dette active.	55 5/8	Rente française.	00 0/0
" différée.	121 1/2	Métalliques.	99 1/2
Billet de chance.	24 13/16	Russie, H. et C.	105 1/8
Syndic. d'amort.	79 3/4	Esp. rente perp.	00 0/0
" 3 1/2.	00 0/0	Naples falconnet.	86 7/8
Soc. de comm.	125 3/8	Brsiliens.	86 7/8

LONDRES, LE 1^{er} FÉVRIER.

3 ^o p. consolidés.	91 1/4	Escompte.	00 0/0
Bcl. em. 1832 C. D.	102 1/4	Différées.	25 0/0
Holl. Dette active.	55 1/4	Passives.	16 1/2
Id. 5 p. c.	00 0/0	Russie.	000 0/0
Portugais, 5 p. c.	83 3/4	Brsil. Emp. 1821.	85 1/2
Id. 3 p. c.	53 3/4	Mexicains, 5 p. c.	38 0/0
Espagne. Cortés.	49 0/0	Colomb.	00 0/0

ANVERS, LE 3 FÉVRIER.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	1 1/2 p. P		
Rotterdam.	1 1/2 p. P		
Paris p ^r fr. 100.	fl. 47 1/4	fl. 46 7/8 P	46 3/4 P
Londres p ^r Estr.	fl. 1208 3/4	fl. 41 98 3/4 P	
Ham. p ^r 40 HB.	35 1/4 P	35 0/00	34 7/8
Bruxelles.	1 1/2 p. P		
Gand.	1 1/2 p. P		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			fl. 100		148 3/4 P
D'ANVERS.			BRSIL. 5		86 3/8
Dette active.	5	104 3/4 A	E. à L. 1824		
" différ.		43	ESPAGNE. 5		
BELGIQUE.			B. Guebh. 5		
Emp. 48 m.	5	101 0/0	R. P. à Am 5		49 5/8 à 3/8
A. B. 1835.			Emp. 1834		
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		
Dette act.	4 1/2		" à L.		
Rte. remb.	2 1/2	98 0/0	dito Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	102 5/8 A	Cert. Falc. 5		93 0/0
Lots fl. 100.		260	ÉTAT-ROM.		
" fl. 250.		424	levée 1832. 5		102
" fl. 500.		710	à An. 1834. 5		98 5/8 P
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		124 1/2 P			

BRUXELLES, LE 3 FÉVRIER.

Emp. R., fin cour	101 1/8 P	Lost. r. av. cour.	96 0/0
" pr. à 1 mois	60 0/0 D	" inscrip.	98 3/8 P
Dette active.	53	A Métalliques.	102 1/4
Empr. de 1832.	99 0/0 P	Naples.	93 0/0 P
Act. Société Gén.	810 0/0 P	Rome.	101 3/4
So. de Com. de cv	130 1/4 et P	Brsil. Rotsch.	86 1/4
Ban. de Belgique	113 0/0 P	Emp. Ard. 1835.	48 3/8 P
So. du c. de S.-O	107 1/2 A	Emp. Guebh.	000 0/0
S. Hauts-Four.	113 0/0 P	P. à Am.	00 0/0
Wasmé-Hornu.	100 0/0 P	Fin cour.	00 0/0
Banq. fonc.	96 1/2 P	D. différée.	49 et P
S. du Cha. Flenu.	108 0/0 P	Id. 1835.	25 1/2 P
Sclessin.	104	N Cortés à Paris.	00 0/0
Société nationale.	111 1/2 P	" à Londres.	00 0/0
Gal-Rus. ad. Br.	00 0/0 P	Coup. Cortés.	00 0/0
Levant de Flenu.	100 0/0 A	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée.	104 0/0 P	Amsterdam.	010 0/0
Sars-Longchamps	103 0/0 P	Londres ct.	00 0/0
Pourn. des Vennes	102 0/0 A	" 2 mois.	00 0/0
Dette active. Hol.	55 0/0 P	Paris.	010 0/0
Synd. d'amort.	00 0/0 I		

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

30 balles coton Bengale à 40 cents.
450 caisses sucre Havane blond, à fl. 22 cent. étr.

VIENNE, LE 25 JANVIER.

Métalliques, 102 3/4. — Actions de la banque, 4362 0/0.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège

LÉOPOLD DEUTZ ET COMP.,
à Mayence sur le Rhin.